

# RÈGLEMENT du Raid Rozh Rance du 6 octobre 2024

## ROZH

Chaque marcheur s'engage à se soumettre à ce règlement par le seul fait de son inscription, il dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci.

### Présentation

Le Raid Rozh Rance (raids et marche solidaires) est organisé par l'association Rance Sport Santé 35 nouvellement créée et affiliée à la Fédération Française de Triathlon.

Le Raid Rozh Rance regroupe 2 épreuves type raid multisports et **une marche solidaire** qui ont pour but de vous faire évoluer dans des pratiques sportives différentes, en milieu naturel et fragile, à protéger et préserver (zone natura 2000 et zone sensible)

Les fonds seront transformés en coupons sport au bénéfice de patients atteints ou en rémission de cancer, à utiliser auprès de l'association Sport Mer Santé agréée Maison Sport Santé par l'ARS (sauvetage sportif, natation, longe-côte, aquagym en mer etc... le tout, adapté à la pathologie de chaque adhérent) et un don sera à l'association AMOH (association malouine d'oncologie et d'hématologie)

### **2 formats de raid multisports en équipe de 2 et une marche sont proposés**

- ▼ **Rance et Raid** Pour les parcours, RAID et RANCE, veuillez vous reporter à l'autre règlement ci joint.
- ▼ **Rozh = un circuit de 8 km et des variantes plus courtes**

Cette matinée multi activités se déroulera le **Dimanche 6 Octobre 2024 au Minihic Sur Rance.**

Le départ de la marche Rozh est donné à partir de 10h20 à la salle des fêtes du Minihic sur rance, Salle Philippe de Dieuleveult .

### Conditions de participation

#### ROZH

«ROZH» est ouverte à tous et à toutes

Les mineurs sont sous la responsabilité des représentants légaux et doivent être accompagnés.

Les chiens sont autorisés seulement tenus en laisse rose

### Tarif, dates et clôtures des inscriptions

**Les inscriptions se font via le site d'inscription en ligne Nextron.**

Le **quota** possible de participants est fixé par l'Organisation et mentionné sur le site d'inscription en ligne. Il est fixé à 300 marcheurs.

**Les inscriptions seront closes** au plus tard à la date figurant sur le site d'inscription en ligne, ou dès lors que le quota d'inscription est atteint.

Tarifification:

La marche Rozh = 7 euros par marcheur      Gratuit pour moins de 14 ans

### Modalités de remboursement en cas de forfait

L'inscription d'un marcheur est finale, non cessible, non transmissible et ne pourra donner lieu à aucun remboursement. L'organisation devra être contactée au plus vite.

Le site d'inscription Nextron propose une assurance annulation.

## Horaires

à partir de 10h 20 **Accueil et départ à 10h30** (salle philippe de Dieuleveult le Minihiic sur rance)

Le parcours de la marche sera sécurisé jusque 13h15

## Le Parcours

- Le strict respect du code de la route sera appliqué
- Le parcours est affiché dans l'espace manifestation; vous êtes invité à le consulter avant le départ. Des variantes plus courtes seront possibles
- Des bénévoles sont positionnés à des points particuliers du parcours, vous devez rigoureusement suivre leurs consignes. Nous vous invitons à faire preuve de respect et de sympathie à leur égard.
- Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au RAID ROZH RANCE pour le seul jour de la manifestation.
- Exceptionnellement ce jour de manifestation , nous demandons aux marcheurs de laisser la priorité aux coureurs avec nos remerciements.
- Afin de préserver les conditions de sécurité et de bon déroulement de l'épreuve, l'Organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

## Le matériel et l'équipement

- Veuillez vous munir de chaussures adaptées pour les chemins et sentiers côtiers, d'un sac à dos avec de quoi vous hydrater.
- **Veuillez vous munir d'un gobelet pour le ravitaillement et la restauration.**

**Nous faisons le choix de limiter tout déchet. Luttons ensemble contre la pollution**

-Les marcheurs sont responsables pendant toute l'épreuve du matériel qu'ils utilisent, qui leur appartient ou qui leur est prêté . L'association Rance Sport Santé 35 décline toute responsabilité en cas de vol (de perte) ou de tout autre détérioration du matériel

## Ravitaillement et petite restauration

Un ravitaillement « liquides et nourriture » est offert à l'arrivée.

il y aura une petite restauration sur place ( les fonds seront également transformés en coupons sport)

Des zones de propreté (poubelles, ...) sont prévues pour les déchets. Il est demandé aux participants de respecter scrupuleusement ces zones.

- **Veuillez vous munir d'un gobelet pour le ravitaillement et la restauration.**

**Nous faisons le choix de limiter tout déchet. Luttons ensemble contre la pollution**

## Sécurité

-Un dispositif de sécurité spécifique est mis en œuvre par l'Organisation jusqu'à 13h15

A partir de 13h15 vous serez sous votre entière responsabilité..

-Un poste de secours est mis à disposition près de la zone de départ/arrivée.

### Modification / Annulation de l'épreuve

Dans le cas de prévisions météorologiques défavorables ou tout autre événement majeur susceptible de mettre en péril la sécurité des marcheurs, ou d'entraver le bon déroulement de la manifestation, l'Organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie de l'épreuve. Dans la mesure du possible, l'Organisation propose un parcours de substitution. Un communiqué sera immédiatement fait auprès de tous les participants. En cas de force majeure ou en cas de raisons sanitaires (COVID), l'Organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la manifestation. Dans tous les cas de modification ou d'annulation de la marche, aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Organisation et les marcheurs ne pourront être dédommagés de leur engagement.

### Assurance

La marche est assurée en responsabilité civile par la MAIF.

Tout marcheur accidenté devra en faire la déclaration auprès de celle-ci.

Les conditions couvertes par cette assurance sont disponibles sur le site web de l'épreuve,

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance du

- à un mauvais état de santé du marcheur

- au non-respect des consignes de l'Organisation

### Respect de l'environnement

L'épreuve se déroule sur des zones naturellement soumises à la protection de l'environnement et sur des zones Natura 2000 particulièrement sensibles.

L'Organisation met un point d'honneur tout particulier à ce que cet environnement soit respecté durant l'épreuve.

Il est donc strictement interdit de jeter quoi que ce soit sur le parcours.

Tout manquement à ces règles élémentaires entraînerait une remarque immédiate ainsi qu'un retrait du parcours, sans qu'un remboursement ou indemnité ne puisse être réclamé par le participant.

### Droits à l'image

Tout marcheur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant le parcours comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Les professionnels audiovisuels ou photos doivent obtenir leur accréditation auprès de l'Organisation. Aucune image, aucune photographie ou aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires publics ou privés, de chaînes télévisées, de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'Organisation.

## ACCEPTATION DU REGLEMENT

**Chaque participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en respecter les clauses et à accepter les décisions de l'Organisation**

**L'inscription à la marche Rozh vaut acceptation du présent règlement.**